



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : **39**

Annonce No **19-38161**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM ET ADRESSES**

Cté de Cnes de la Station des Rousses, Fort des Rousses BP 14, 39220, LES ROUSSES, F,
Téléphone : (+33) 3 84 60 52 60, Courriel : service.marches@sidec-jura.fr, Code NUTS : FRC22

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cc-stationdesrousses.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.synapse-entreprises.com>

I.2) **PROCÉDURE CONJOINTE**

I.3) **COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.synapse-entreprises.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

autre adresse : SIDEC DU JURA, 1 Rue Maurice Chevassu, Point(s) de contact : Patrick MICHE, 39220, LONS LE SAUNIER, F, Téléphone : (+33) 3 84 60 52 60, Courriel : p.miche@sidec-jura.fr, Code NUTS : FRC22, Adresse internet : <http://www.synapses-entreprises.com>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.synapse-entreprises.com>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <http://www.synapse-entreprises.com>

I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre type : Collectivité Territoriale

I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) **Intitulé :** Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone ludique de l'omnibus

Numéro de référence : 188002D

II.1.2) **Code CPV principal :**

Descripteur principal : 71220000

Descripteur supplémentaire : IA01 - IA04 - IA19

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2) **DESCRIPTION**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71200000

Descripteur supplémentaire : IA01 - IA04 - IA11

Code CPV principal : 71220000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :
Code CPV principal : 71222000
Descripteur supplémentaire :

II.2.4) **Description des prestations** : Le présent concours, organisé suivant la procédure prévue aux articles 88, 89 et 90 du Décret du 25/03/2016, est un concours restreint sur ESQUISSE+. Seuls sont admis à participer les concurrents sélectionnés après avis d'appel à candidatures. Le concours porte sur l'opération d'aménagement de la Zone Ludique de l'Omnibus aux Rousses. Enveloppe prévisionnelle des travaux : 1 780 000 euros HT détaillée comme suit : • Infrastructures et mobiliers 1 150 000 euros HT • Bâtiment 380 000 euros HT • Equipements ludiques 250 000 euros HT Le planning prévisionnel est le suivant : - Etudes : remise DCE 6 mois après la notification du marché - Travaux : 12 mois de chantier Travaux réalisés en lots séparés. La mission de maîtrise d'œuvre qui sera confiée à l'attributaire du marché comprendra les éléments suivants : AVP, PRO, ACT, EXE, DET et AOR (avec ESQ pour le bâtiment) définie par le décret 93-1268 du 29 novembre 1993. Les prestations relèvent de la catégorie 1 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993).

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

Identification du projet : A définir ultérieurement.

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.10) **Critères de sélection des participants** :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 88 du Décret 2016-360 du 25/03/2016. Les critères de sélection des candidats pris en compte pour la 1ère phase du concours sont hiérarchisés de la manière suivante : 1. Pertinence de la note d'intention et notamment : -Les motivations du candidat ou du groupement, relatives à ce projet et à ses spécificités. -L'organigramme général de l'équipe. -Les moyens humains et compétences de chacun. 2. La qualité des références spécifiques d'opérations réalisées ou en cours, HQE® et/ou ambitieuses au niveau performance énergétique et qualité environnementale. En l'absence de référence en adéquation avec l'objet du marché, le candidat pourra par tout moyen à sa convenance justifier de ses capacités. Après l'analyse des candidatures, 3 candidats (ou équipes) seront retenu(e)s pour participer au concours. En cas de groupement solidaire, l'architecte mandataire représentera l'ensemble de l'équipe devant le Maître d'Ouvrage. Les cotraitants assumeront tous les risques liés aux décisions du mandataire.

III.2) **CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

III.2.1) **Informations relatives à la profession** :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : 1. Equipe de maîtrise d'œuvre composée de : -architecte et paysagiste concepteur, l'un ou l'autre mandataire du groupement-BET infrastructures-BET spécialisé en environnement-économiste-BET Fluides et Thermique-BET Structures - toute personne que le mandataire jugera bon d'intégrer à l'équipe. Equipe ayant compétences "loisirs-tourisme"
2. Cabinet ayant toutes les compétences ci-dessus

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) **DESCRIPTION**

IV.1.2) **Type de concours**

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) **Noms des participants déjà sélectionnés** :

IV.1.9) **Critères d'évaluation des projets** :

En application de l'article 88 III du décret 2016-360 du 25/03/2016 les critères d'évaluation des prestations des concurrents sont les suivants :& #61656; Qualité Globale du Projet, du Parti d'aménagement et de la démarche.& #61656; Respect du programme, notamment : Fonctionnalité et organisation des espaces, des circulations, qualités techniques, respect du coût d'objectif et du coût global performant, prise en compte des attentes de la maîtrise d'ouvrage en termes de qualité paysagère et ludique et de maîtrise budgétaire de l'opération. Il ne s'agit pas de critères de jugement des offres mais s'agissant d'un concours de maîtrise d'œuvre, les critères susmentionnés servent à évaluer les projets.

IV.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.2.2) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

30 avril 2019 - 15:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date : 28 juin 2019

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : 18600

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

À la proclamation des résultats du concours, chaque concurrent, ayant remis des prestations conformes au règlement de concours, recevra une indemnité forfaitaire d'un montant de 15 500 euros HT (18 600 euros TTC). Cette indemnité sera déduite de la mission de base du lauréat. Toutefois, le Jury se réserve, sous sa seule autorité, le droit de proposer à l'acheteur public de verser à chacun des concurrents tout ou partie de la somme correspondant à l'indemnité prévue, en fonction de la qualité des prestations remises.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : oui

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Le Président

2. Les Membres Titulaires de la CAO (5)

3. Personnalités présentant un intérêt particulier pour le projet (4)

4. Professionnels ayant une qualification équivalente à celle exigée aux candidats au concours (5)

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le règlement détaillé d'appel public à candidatures est disponible sur la plateforme www.synapse-entreprises.com Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Le dossier de candidature permet aux candidats d'exposer leurs compétences, références et moyens, il comprendra les pièces suivantes : Dc1 et Dc2 ou équivalent dont le détail est précisé de le règlement d'appel public à candidatures. Preuve d'assurance pour les risques professionnels (responsabilité civile et décennale). 1.note d'intention (3 pages maximum police de caractère Arial 10) précisant : -Les motivations du candidat ou du groupement, relatives à ce projet et à ses spécificités : 1 page format A4 recto, - L'Organigramme général de l'équipe : 1 page format A4 recto, -Les moyens humains et compétences de chacun : le candidat explicitera les conditions et moyens mis en œuvre pour effectuer cette mission et justifier disposer des moyens humains mobilisables à proximité géographique, dans un délai d'intervention raisonnable : 1 page format A4 recto. 2.références spécifiques d'opérations réalisées ou en cours, Hqe® et/ou ambitieuses au niveau performance énergétique, qualité environnementale et paysagère. Pour en faciliter l'analyse, les références seront présentées comme suit : -liste des références représentatives pour des opérations de complexité équivalente (selon le modèle joint en annexe 1 (2 pages recto maximum)). -3 références par équipe sur affiche couleur format A3 (selon annexe 2) -Les 3 affiches seront à intégrer dans Powerpoint joint. Voir détail de présentation dans règlement d'appel public à candidatures

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF, 30 Rue Charles Nodier, 25000, BESANÇON, F, Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, Fax : (+33) 3 81 82 60 01

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF, 30 Rue Charles Nodier, 25000, BESANÇON, F, Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, Fax : (+33) 3 81 82 60 01

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Organes chargés des procédures de médiation et de conciliation : Différends liés à la passation et l'exécution du marché : TRIBUNAL ADMINISTRATIF - 30 Rue Charles Nodier - 25000 BESANÇON (France) Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00 - Télécopieur : (+33) 3 81 82 60 01 - Courriel : greffe.tabesancon@juradm.fr Différends liés à l'exécution du marché : CCIRA - Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou Litiges relatifs aux marchés publics (article 127 CMP) Préfecture de Meurthe et Moselle - 1 rue du Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY Cedex Téléphone : (+33) 3 83 34 25 65 - Télécopieur : (+33) 3 83 34 22 24

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF Greffe du Tribunal, 30 Rue Charles Nodier, 25000, BESANÇON, F,
Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, Fax : (+33) 3 81 82 60 01

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

Éléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **188002D**

Classe de profil : Groupement de collectivités

Siret : 24390035400040

Libellé de la facture : Cté de Cnes de la Station des Rousses Fort des Rousses Rue du Sergent-Chef
Benoît Lizon BP14, F-39220 Les Rousses.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> :
1.e.r mai 2019

Objet de l'avis : concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la zone ludique de
l'omnibus aux Rousses

Nom de l'organisme : Cté de Cnes de la Station des Rousses

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

